



## **Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF**

**Chambre d'Agriculture du Gers**

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

**[spmfm@gers-agriculture.org](mailto:spmfm@gers-agriculture.org). Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)**

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

Paris Lundi 29 février 2016

**Invitation au ministère de l'agriculture, CGAAER, 251 rue de Vaugirard, 75015 Paris,  
1<sup>er</sup> mars 2016**

**Objet : Possibilité de création d'une interprofession apicole  
SYNTHESE SUITE AUX DOCUMENTS DE TRAVAIL**

### **UNE PROFESSION QUI N'A PAS DE MEMOIRE EST UNE PROFESSION QUI N'A PAS D'AVENIR**

Le SPMF a envoyé ces jours derniers plusieurs documents de travail ainsi qu'un avant-projet de statuts en double interligne, (document martyr destiné à optimiser le temps passé en réunion).

Le présent document est destiné à résumer les questions essentielles à trancher de la manière la plus claire possible afin de ne laisser aucune équivoque.

1. Chacun des collègues doit justifier d'une structure, quelle qu'elle soit (syndicat, association ou autre) qui dispose d'une majorité stable à 51%, renouvelable à échéance régulière.
2. Pourvu qu'il soit réaliste par rapport aux nombres de professionnels concernés et compatible avec un budget de fonctionnement raisonnable, peu importe le nombre de sièges. Nous avons proposé 9 titulaires et 9 suppléants dans chaque collège. Il n'y a bien entendu aucun impératif.
3. Concernant le collège producteur, le ministère de l'agriculture persiste à ne pas arbitrer entre les syndicats qui sont constitués de personne exerçant la profession d'apiculteur (à temps complet ou à temps partiel) qui sont légitimes à s'appeler syndicat, et ceux qui sont constitués de non professionnels qui devraient se structurer sous forme d'associations. La représentativité ne peut donc découler que des élections.
4. Il ne peut y avoir, en plus des organisations qui se présentent aux élections du collège producteur, des organisations qui seraient imposées sans avoir été soumises aux suffrages des apiculteurs.
5. Le SPMF a cherché depuis sa création l'union de l'apiculture. Il a créé l'UNAF en 1947 dans ce but. Plusieurs ancêtres des acteurs économiques d'aujourd'hui, apiculteurs, conditionneurs ou autres, étaient déjà adhérents et y ont participé.

6. Il est inutile de revenir sur les raisons qui ont empêché jusqu'à présent la filière de se structurer. Il importe simplement de prendre conscience que cette absence de structuration est la raison principale du marasme et de l'effondrement de la production.
7. Il est donc essentiel de ne pas reproduire les erreurs du passé. Sinon, on court à nouveau vers l'échec.
8. Une porte de sortie se dessine : l'organisation d'élections professionnelles de filière. Nous soutenons ce projet présenté par M. GERSTER, représentant du ministre de l'agriculture à l'ouverture des JRA (Journées de la Recherche Apicole) le 3 février dernier. Il reste à en fixer les modalités pratiques.
9. Le projet présenté par M. GERSTER est une « interprofession longue », c'est-à-dire avec la grande distribution. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de dialogue. Nous lui avons posé quelques questions en page 14 du document de travail du 9 février 2015 : « LES PROPOSITIONS DU SPMF » que nous reprenons ci-dessous :

✚ *Si la grande distribution est présente dans l'interprofession du miel, est-elle disposée à faire payer la cotisation interprofessionnelle pour les miels qu'elle importe déjà conditionnés ?*

✚ *Est-il excessif de lui demander d'imposer aux fournisseurs, français ou étrangers, l'absence de miels chinois dans les « blendings » premiers prix ? A défaut ne pourrait-il y avoir transparence sur l'étiquetage ? Chacun sait bien que la plupart de ces miels présentent des problèmes de qualité. Il s'agit d'une mesure simple qui a déjà été prise dans d'autres pays de l'Union européenne. Si la présence de la grande distribution dans l'interprofession pouvait contribuer à améliorer la qualité des miels proposés aux consommateurs, ce serait extrêmement positif.*

✚ *Il existe beaucoup de « petits miels » français produits trop marginalement. Il est impossible aux conditionneurs de les suivre toute l'année. Or, des ventes promotionnelles sur un ou deux mois ne sont pas dans la culture de la grande distribution. Dès lors que le fournisseur ne peut pas suivre une référence toute l'année, le plus souvent, il est d'usage de la supprimer purement et simplement.*

*Ne serait-il pas possible de faire évoluer cette pratique ?*

Dans l'attente du dialogue et des réponses.

Pour le SPMF  
Le Président  
Joël Schiro